



ENVIRONNEMENT | AGRICULTURE | FILIÈRES ALIMENTAIRES | INTENDANCE | FORMATION | CONSEILS | FIDUCIAIRE | EXPERTISE

25GES05

CONSTRUIRE, MAIS PAR OÙ COMMENCER ?



Camille Bessire
032 545 56 17

Pierre Alain Juillerat
032 545 56 49

Mélanie Gyger
032 545 56 46



Fondation
Rurale
Interjurassienne

COURTEMELON LOVERESSE

2852 Courtételle | 032 545 56 00 | www.frij.ch | frij@frij.ch

OBJECTIFS

- Connaître les étapes clés
- Avoir une vision du cadre légal
- Identifier les partenaires, leurs fonctions et leurs besoins
- Comprendre les possibilités de financement
 - ordonnance des améliorations structurelles
- Témoignage, échanges, questions

De l'idée à la fin des travaux



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du
territoire
Plan de financement
Planification (budget
pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale
construction
Entrée en jouissance



années

De l'idée à la réception de la construction



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du territoire
Plan de financement
Planification (budget pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale construction
Entrée en jouissance



années

Budget nécessaire !
Ne pas oublier le temps
de travail

Question **QUEL EST LE RISQUE ?** Analyse du risque

Question **POURQUOI ?**
Identifier les besoins
(réfléchir à ses buts,
analyser le contexte, etc.)

Démarrage (reprise
ou nouvelle activité)

Rationalisation

Développement

Maintien (usure,
obsolescence)

Investissement

Question **VRAIMENT BESOIN ?**

Envisager des
alternatives

Question **QUOI ?**

Recherche
d'informations
techniques,
comparaison, visites,
etc.

Question **COMBIEN ?**

Prix d'achat moyen : Rapport Coûts
machines, Site internet, Prospectus,
Statistiques, Estimation via architecte
ou devis via entreprises

Question **COMMENT LE FINANCER ?**

Cf carte mentale financement

Calculer les annuités et les flux
pluriannuels

Calcul des coûts (économique) :
amortissements, intérêts,
réparations, etc.

Question **A QUEL COÛT ?**

Attention aux frais supplémentaires
(notaire, amélioration, drainage,
imprévus, autres machines, intérêts,
achats animaux, fourrages, etc.)

Etape 2 : Analyser le contexte

Quelles sont les opportunités et menaces du contexte ?

- **Opportunités** : existence d'une Cuma dans la région, proximité des lieux d'écoulement du lait et des céréales
- **Menaces** : forte concurrence entre exploitants pour l'accès au foncier, fluctuation du prix du lait

Etape 3 : Définir la vision d'entreprise

Vers quoi tendons-nous ? Que pouvons-nous dire de notre entreprise dans 10 ans ?

En 2024, notre entreprise produit des denrées alimentaires recherchées par les consommateurs. Elle fournit les revenus nécessaires pour couvrir correctement les besoins financiers de deux familles.

En gris, un exemple pour illustrer la démarche.



Etape 1 : Analyser la situation initiale

Les personnes

- Quelles sont mes/nos valeurs ?
 - Honnêteté, travail bien fait, persévérance,...
- Quelles sont mes/nos forces & faiblesses ?
 - **Forces** : esprit d'entrepreneur, bonne compétence de communication,...
 - **Faiblesses** : peur des conflits,...
- Quelles sont mes/nos buts d'exploitant-e-s ?
 - Me permettre d'avoir du temps libre pour ma famille
 - Offrir à ma famille des moyens financiers confortables
 - Exploiter un domaine agricole en autonomie fourragère

L'entreprise

- Quelles sont les forces et faiblesses de l'entreprise ?
 - **Forces** : infrastructures modernes de détention des animaux, parcellaire bien regroupé, part élevée de terres en propriété,...
 - **Faiblesses** : pâturage à l'envers, problèmes de mammites récurrents,...

Etape 5 : Planifier et réaliser les projets en lien avec la stratégie définie

Qu'est-ce que nous mettons concrètement en place pour concrétiser la stratégie ?

- 2015 : externalisation de l'élevage du bétail laitier
- 2015 : vente d'une partie du parc machines
- 2016 : transformation du rural
- 2017 : augmentation de la part d'herbages dans la ration des VL
- 2017 : mise en place d'un lieu de récolte du lait commun à plusieurs exploitations du village

Etape 4 : Inventorier les stratégies possibles et retenir la plus pertinente

Quelles sont les stratégies envisageables de l'entreprise (définies en fonction des étapes précédentes) ?

- Production de 800'000 kg de lait d'industrie & externalisation des travaux mécanisés
- Détention de vaches allaitantes & "écologisation" de l'exploitation
- Conversion à l'agriculture biologique & développement de prestations agritouristiques

Quelle est la stratégie retenue de l'entreprise ?

- Production de 800'000 kg de lait d'industrie & externalisation des travaux mécanisés

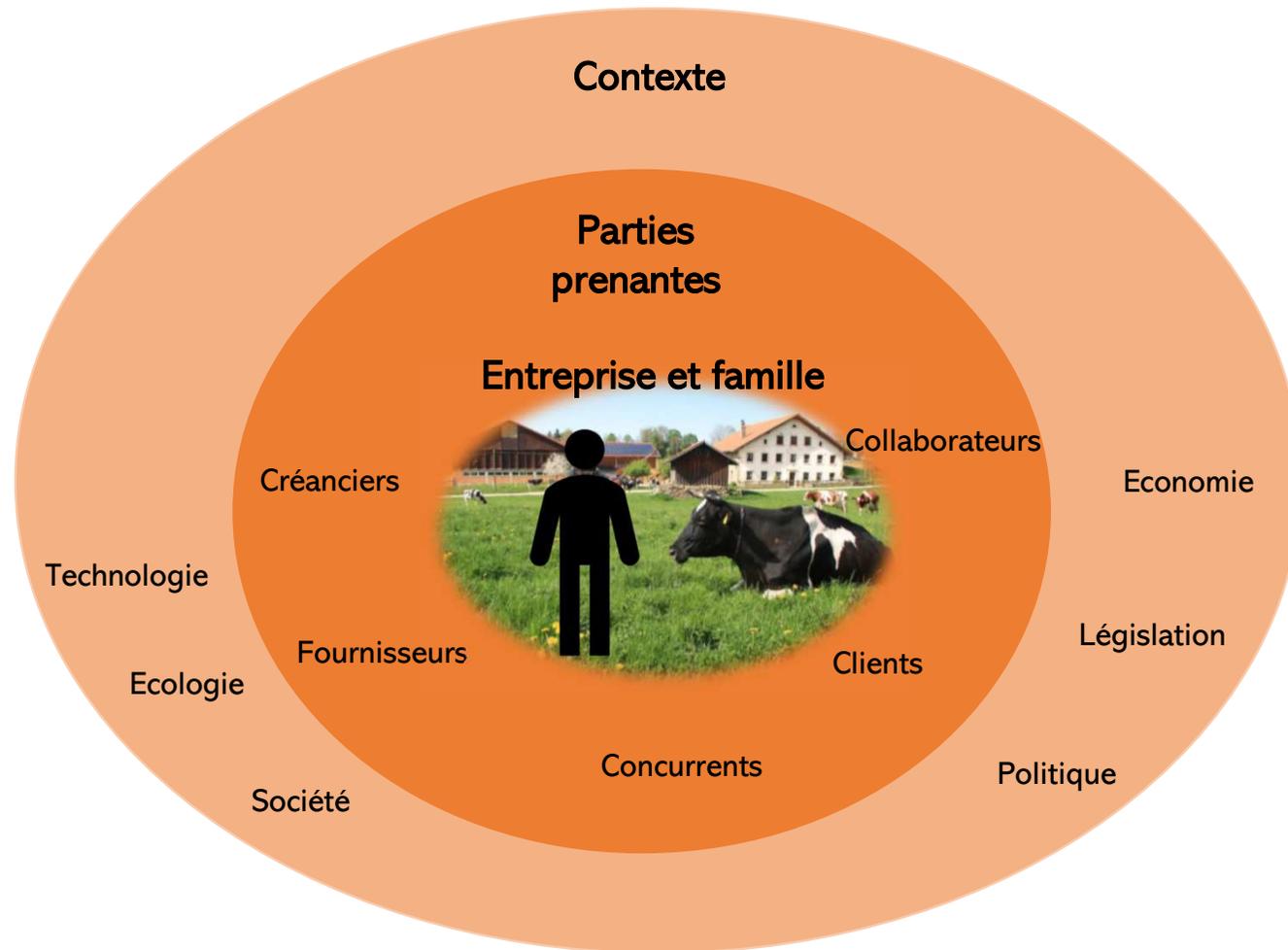
Entreprise & famille – une approche globale

Sur une exploitation agricole les vies professionnelles et familiales sont intimement liées. Le succès de l'entreprise dépend dès lors également de la capacité de celle-ci à satisfaire les besoins de l'exploitant-e et de sa famille.

Bien comprendre les valeurs des personnes, leurs forces & faiblesses ainsi que leurs buts est essentiel pour développer une vision et une stratégie d'entreprise cohérente et porteuse de succès.



IDENTIFIER LES BESOINS



De l'idée à la réception de la construction



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du territoire
Plan de financement
Planification (budget pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale construction
Entrée en jouissance



années

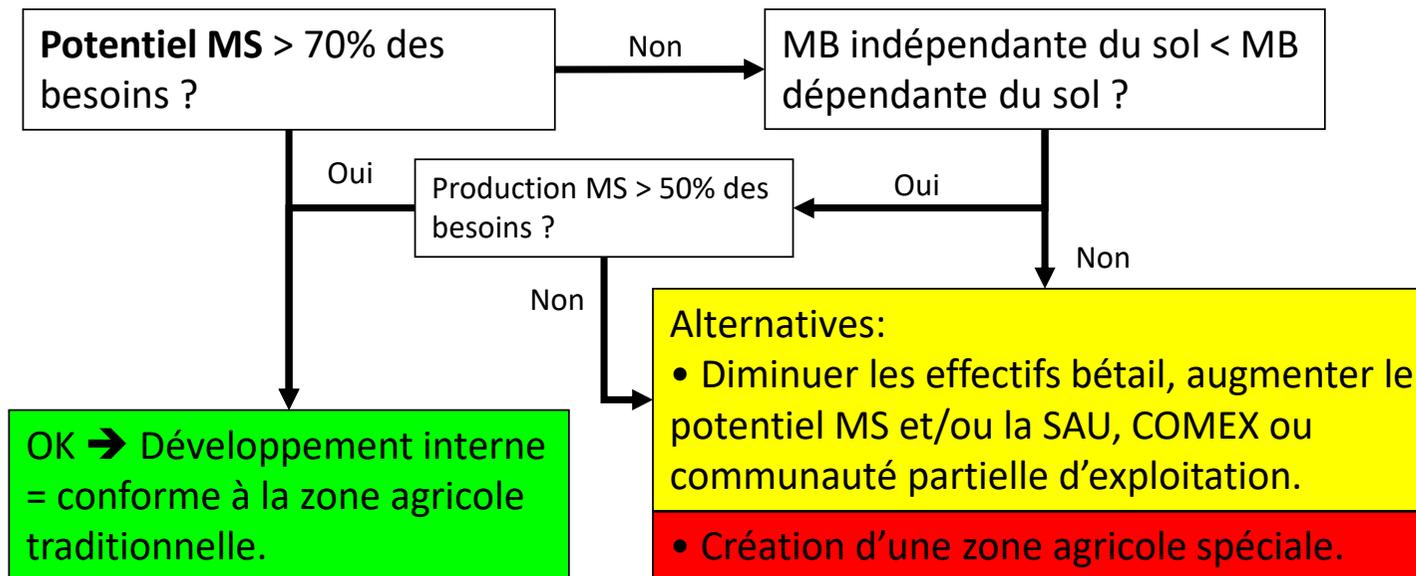
LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Art. 16 a LAT: Au niveau de la détention d'animaux, sont conformes à l'affectation de la zone agricole, les constructions :

- Qui servent à une exploitation tribulaire du sol (UGB-FG).
- Qui servent au développement interne d'une exploitation agricole (volaille, porcs,...).
- Qui vont au-delà du développement interne, mais alors uniquement dans des zones agricoles spéciales.

Les cantons de Berne et du Jura ne sont pas favorables à la création de zones agricoles spéciales.

DÉVELOPPEMENT INTERNE



Les besoins en matières sèches, les potentiels de production de matières sèches et les marges brutes : toutes ces données sont normées et spécifiques à la législation de l'aménagement du territoire. Au niveau des potentiels de production matières sèches, les normes varient d'un canton à l'autre.

ART. 24B ACTIVITÉS ACCESSOIRES NON AGRICOLES HORS DE LA ZONE À BÂTIR

- Lorsqu'une entreprise agricole au sens de la LDFR ne peut subsister sans un revenu complémentaire, les travaux de transformation destinés à l'exercice d'une activité accessoire non agricole proche de l'exploitation dans des constructions et installations existantes peuvent être autorisés.
- Les activités accessoires, étroitement liées à l'entreprise agricole → des agrandissements mesurés sont admissibles lorsque les constructions et installations existantes sont trop petites.

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (LAT)

Tout projet de construction doit répondre à trois critères de base :

- la construction est **nécessaire** à l'exploitation (pas de volumes libres à disposition),
- **aucun intérêt prépondérant** ne s'oppose à la construction et
- il est prévisible que l'exploitation pourra **subsister à long terme.**

Le choix de l'emplacement d'une construction peut être compliqué, éviter:

- les zones de protection (eaux, paysage, nature, archéologie,...),
- les zones d'assolement,
- un trop grand mitage du territoire,
- une construction trop proche des zones d'habitation,...

A l'avenir (moyen-long terme), avec la nouvelle législation (2025) qui prévoit une stabilisation des constructions en zone agricole, il est possible qu'il soit nécessaire de compenser toute future nouvelle construction par une démolition préalable de vieux bâtiments de même taille.

INFO PANNEAUX SOLAIRES

- Depuis le 1^{er} janvier 2023, (modification de la loi fédérale sur l'énergie), chaque projet de construction d'un nouveau bâtiment avec une surface déterminante de construction de plus de 300 m² doit mettre en place une installation de panneau thermique ou solaire. Les panneaux solaires doivent représenter au minimum 40% de la surface déterminante de construction. (Art. 31a OCEn)
- Le canton du Jura est exempté car il a déjà mis en place des prescriptions cantonales qui exigent des installations de panneaux pour les bâtiments avec local chauffé.
- BERNE – appliqué

Berne octroie des dérogations selon l'article 31a alinéa 2 de l'ordonnance cantonale sur l'énergie (OCEn). L'article stipule qu'une dérogation peut être accordé lorsque la mise en place de l'installation solaire est disproportionnée du point de vue économique.

ORDONNANCE SUR LES AMÉLIORATIONS STRUCTURELLES (OAS)

Selon l'art. 34 OAS, « *les aides financières pour les bâtiments d'exploitation agricoles ne sont octroyées que pour les places d'animaux de rente dont la production d'azote et de phosphore est utilisée pour couvrir les besoins de la production végétale de l'exploitation.* La preuve doit être fournie à l'aide de la méthode Suisse-Bilanz. »

Un bilan de fumure prévisionnel doit donc être calculé pour pouvoir établir un plan de financement.

Exemple : un bilan de fumure prévisionnel montre un excédent de phosphore de 504 kg pour être à l'équilibre. Les poulets en produisent 2015 kg par an. Il faut donc exporter 25% des engrais de ferme produits par les poulets. Le crédit d'investissement sera donc lui aussi réduit de 25%.

Planification pluriannuelle

BUT: Apprécier l'évolution probable de la situation économique de l'entreprise

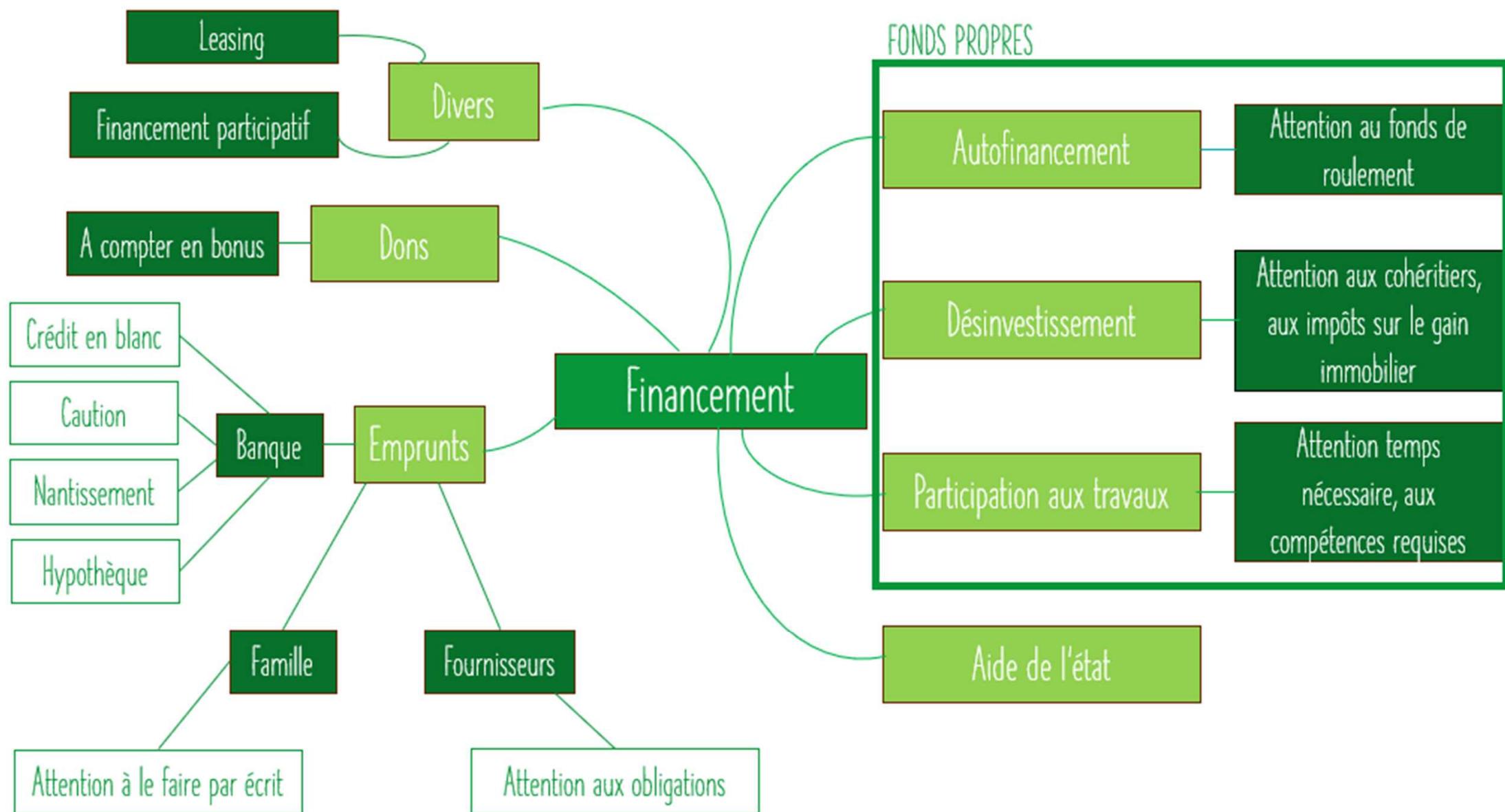
- **Finançable?**
- **Rentable?**
- **Supportable?**

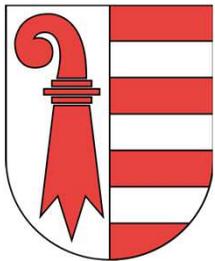
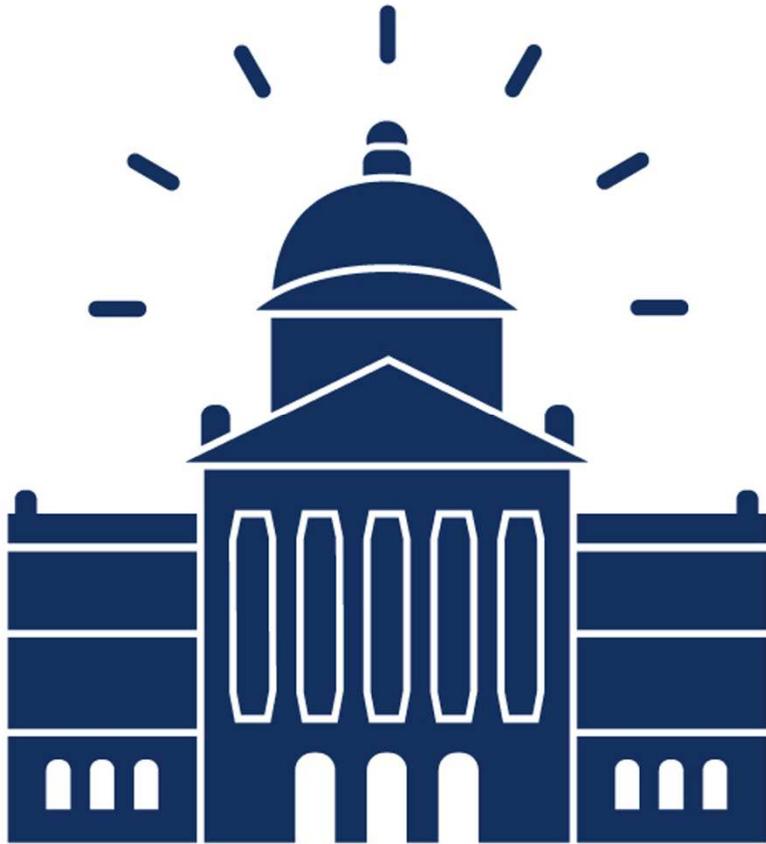
- Bouclements comptables des 3 dernières années
- 4 derniers dossiers PER et formulaires de recensement disponibles
- Copies des contrats de prêts bancaires
- Copies des relevés des prêts bancaires au 31 décembre de l'année dernière
- Copies des contrats de leasing en cours
- Pour les producteurs de lait, copies des 12 dernières paies du lait
- Pour les producteurs de viande, copies des décomptes des ventes d'animaux des 12 derniers mois, copies des décomptes des achats d'animaux des 12 derniers mois
- Pour les producteurs de betteraves, copies des décomptes des 2 dernières années
- Inventaire approximatifs des investissements de plus de Fr. 10'000.- à consentir pendant les 7 années qui suivent le dernier boucllement comptable disponible (machines, traction, voitures, bâtiments, remaniement parcellaire, terres agricoles,...)

INDICATEURS ET VALEURS CIBLES DE LA PLANIFICATION PLURIANNUELLE

3.1 Terminologie financière, indicateurs et valeurs cibles

Questions	Reformulation des questions en langage commun	Indicateurs	Valeurs cibles et appréciations
L'entreprise sera-t-elle rentable ?	Est-ce que l'entreprise augmente sa richesse ?	Modification du capital propre ¹ : <i>MCP</i>	Min. Fr. 0.- <u>dès</u> Fr. 15'000.- → bon <u>dès</u> Fr. 30'000.- → très bon
L'entreprise sera-t-elle solvable ?	Est-ce que l'entreprise peut faire face à ses obligations financières ? Est-elle en mesure de payer ce qu'elle doit à des tiers dans les délais ?	Trésorerie nette globale ² : <i>TNG</i>	Min. Fr. 0.- ³ <u>dès</u> Fr. 50'000.- → bon <u>dès</u> Fr. 100'000.- → très bon
L'entreprise sera-t-elle solide ?	Qu'elle est la capacité de l'entreprise à maintenir une rentabilité et une solvabilité en cas d'apparition de risques imprévus ?	Diminution du RB ⁴ au-delà duquel la MCP devient négative : <i>MCP / 67.5%⁵ / RB</i>	Min. 5% dès 10% → bon dès 20% → très bon
		Diminution du RB annuel moyen au-delà duquel la TNG devient négative à la fin de la 7 ^{ème} année : <i>TNG fin⁶ / 7 / 67.5% / RB moyen</i>	Min. 5% dès 10% → bon dès 20% → très bon





Aides financières

Fonctionnement

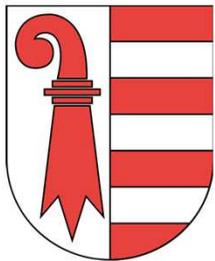
- Base légale OAS et OMAS
- Financement fédéral et cantonal (subventions)

Formes

- Contributions à fonds perdu (subventions)
- Crédits d'investissement (sans intérêt)

Les aides sont versées pour :

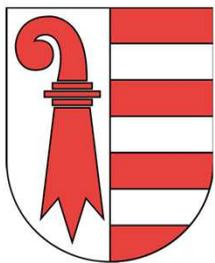
- Les mesures individuelles
- Les mesures collectives



Aides financières

Critères d'entrée:

- **Minimum 1 UMOS** (Régions menacées, ZM 3/4, 0.60 UMOS)
- Formation CFC AGR, Brevet paysanne, Formation équivalente ou 3 ans de gestion performante
- Domicilié en Suisse et < 65 ans
- Charge supportable => BUDGET minimum 5 ans
- **Spécificités** => Aide initiale <35 ans
- Respect OPD
- Minimum **15%** d'autres fonds
- Limitation des crédits si fortune imposable > Fr. 100'000.-



Aides financières

Remboursements :

- 14 ans aide initiale
- 20 ans autres
- Remboursement débute l'année suivant l'année de demande
- Prélèvement sur paiements directs (JU/BE) ou facture (BE)

Garanties :

- Propriétaires => biens immobiliers
- Fermiers soit droit de superficie (30 ans), mise en garantie via le propriétaire, cautionnement par la caisse agricole suisse de garantie financière ou cautionnement par un tiers
- BE fixe un maximum des gages immobiliers

Vue d'ensemble simplifiée : bâtiments ruraux et mesures supplémentaires (état au 01.01.2025; OAS)

Bâtiments pour UGBFG	Unité	CI	Contribution	
			ZC & ZM I	ZM II - IV
Limite d'aides financières par exploitation		-	366'000	508'000
Etable	UGB	7'080	4'000	6'380
Grange à foin et silos	m ³	106	36	48
Fosse à purin et fumière	m ³	130	52	70
Remise	m ²	224	58	82
Bâtiments d'alpage	Unité	CI	Contribution	
Espace habitable (tous les autres alpages)		79'000	57'684	
Espace habitable (alpages à partir de 50 UGB pour les animaux traits)		115'000	86'640	
Fabrication et stockage de fromage	UGB	2'500	1'748	
Étable (y.c. fosse à purin et fumière)	UGB	2'900	1'748	
Stalle de traite	UGB	860	456	
Place de traite	UGB	290	209	
Porcherie	PPE	650	532	
Bâtiments pour les porcs et la volaille (seulement SST)	Unité	CI		
Porcs d'élevage, y.c. porcelets et verrats	UGB	6'600		
Porcs à l'engrais et porcelets sevrés	UGB	3'200		
Poules pondeuses	UGB	4'800		
Volaille d'élevage, volaille d'engraissement et dindes	UGB	5'700		
Appartement du chef d'exploitation	CI	50 %	max. 200'000	

Mesures diverses	CI	Contribution			
		Plaine	ZC	ZM I	ZM II - IV
Transformation/stockage/commercialisation individuel	50 %	20 %	20 %	46 %	52 %
Transformation/stockage/commercialisation collectif	50 %	19 %	19 %	43.7 %	49.4 %
Élaboration de la documentation pour les mesures collectives	50 %	51.3 %	57 %	57 %	62.7 %
Initiatives collectives visant à réduire les coûts de production	0 %	51.3 %	57 %	57 %	62.7 %
Cultures spéciales	50 %				
Aquaculture, algues, insectes et autres organismes vivants	50 %				
Activités proches de l'agriculture	50 %				
Horticulture productrice	50 %				
Installation pour la valorisation de la biomasse	50 %				
Acquisition de surfaces agricoles utiles	50 %				
Acquisition en commun de machines et de véhicules	50 %				
Création d'organisations d'entraide agricoles	50 %				
Aide initiale ¹⁾	UMOS	0.6 - 0.99 ²⁾	1.00 - 1.49	par chaque 0.5	
	CI	100'000	125'000	(+) 25'000	

Mesures pour des objectifs environnementaux	Unité	CI	Contribution	Délais ³⁾	
Couloirs à surface inclinée et rigole d'évac. de l'urine	UGB	120	240	-	
Stalles d'alimentation surélevées	UGB	70	140	-	
Installations d'épuration des effluents gazeux	UGB	500	1'000	-	
Installations d'acidification du lisier	UGB	500	1'500 ⁴⁾	-	
Couverture des fosses à purin existantes	m ²	0	60	-	
Aire de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs (max 80 m ²)	m ²	75	150	2028	
Couverture des aires de remplissage et de nettoyage (max. 80 m ²)	m ²	25	50	2028	
Installation de stockage de l'eau de nettoyage	m ³	250	500	max. 10'000	2028
Installation pour l'évaporation de l'eau de nettoyage	m ²	250	500	max. 10'000	2028
Plantation de variétés robustes d'arbres fruitiers	ha	7'000	21'000 ⁵⁾	2034	
Plantation de variétés robustes de vigne	ha	10'000	30'000 ⁵⁾	2034	
Assainissement des bâtiments contaminés par des PCB		50 %	75 % ⁶⁾	2030	
Nouveaux robots utilisés dans les champs (réduc. prod. phytosanitaires)		0	20 %	2030	
Production ou stockage d'énergie durable (besoin agriculture)	kW; kWh	100	200	2026	
Nouveaux tracteurs agricoles à moteur électrique (> 30 kW)	kW	0	200	2028	
Démolition de bâtiments d'exploitation	m ³	5	10	2025	
Adaptation des bâtiments et exigences de la protection du patrimoine ⁷⁾		50 %	50 %	-	

Remarques:

Contribution : Si le taux de contribution est fixé en %, ce sont toujours les coûts imputables qui sont déterminants.

CI : Si le taux de CI est fixé en %, ce sont toujours les coûts restants qui sont déterminants (coûts imputables moins contributions publiques).

¹⁾ L'aide initiale s'élève à un montant forfaitaire de 110 000 francs pour les pêcheurs et les pisciculteurs.

²⁾ Une aide initiale inférieure à 1.00 UMOS n'est accordée que dans les régions visées à l'art. 6, al. 2, let. b et c, OAS.

³⁾ Mesures font l'objet d'un encouragement jusqu'à la fin du délais.

⁴⁾ Y compris le supplément temporaire de la Confédération jusqu'à la fin 2028

⁵⁾ Y compris le supplément temporaire de la Confédération jusqu'à la fin 2030

⁶⁾ Y compris le supplément temporaire de la Confédération jusqu'à la fin 2026

⁷⁾ Que dans le cadre d'un inventaire fédéral.



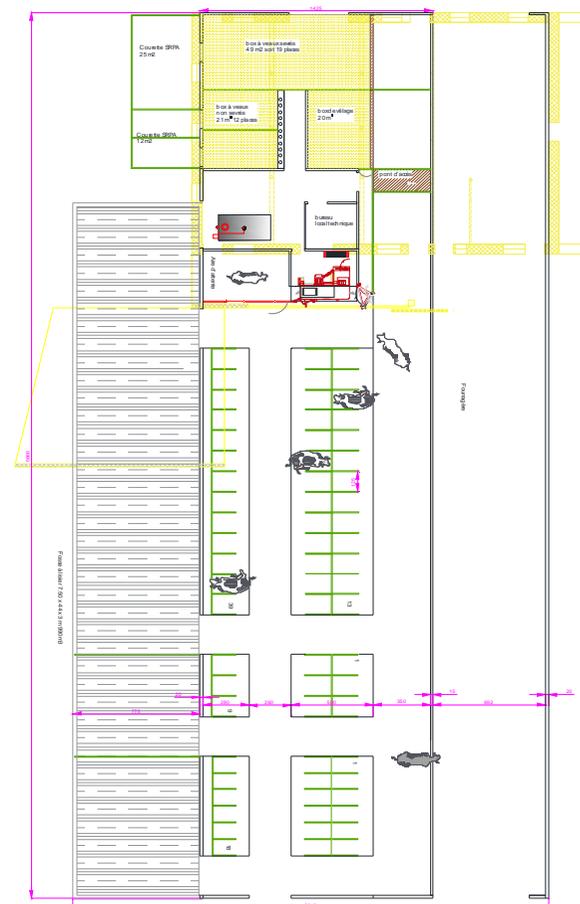
Prêt hypothécaire

Limite de charge

- 135% de la valeur officielle (provisoire)
- JU : Validation d'une expertise de valeur de rendement
- Demande de dépassement de la limite de charge
 - BE : Préfecture du Jura bernois
 - JU : Commission foncière rurale

PLANIFICATION, AVANT-PROJET

- Rédaction de l'avant-projet, seul ou avec un conseiller en constructions ou un architecte :
 - Construction et/ou transformation – déconstruction
 - Choix du type de stabulation
 - Etablissement de croquis



- Concept du bâtiment, circulation, gestion des flux, possibilité de développement futur
- Implantation: distances, protection des eaux, protection des sites, dangers naturels

IMPLANTATION



- DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE ET DE LA SANTÉ**
 - > Service du développement territorial (SDT)
 - Actualités - Consultations
 - Bases légales
- DÉPARTEMENT DE L'ENVIRONNEMENT**
 - > **GéoPortail**
 - Plan directeur cantonal
 - Aménagement du territoire
 - Permis de construire
 - Cadastre et géoinformation
 - Energie
 - Mobilité et transports
 - Commission des paysages et des sites
 - > Service des infrastructures (SIN)
 - > Office de l'environnement (ENV)

Autorités » Administration » Département de l'environnement » Service du développement territorial (SDT) » GéoPortail

GéoPortail du Canton du Jura

» **Survoler le territoire jurassien, connaître le propriétaire d'une parcelle, consulter le plan de zones d'une commune avec son règlement ou les données cadastrales les plus à jour, tout cela est possible avec le GéoPortail du Jura.**

[Accéder au GéoPortail](#)

Contacts

2, rue des Moulins
2800 Delémont
T 032 420 53 10
sit@jura.ch

Gestionnaire SIT
Pierre-André Crausaz

Opérateur SIT
Raphael Wunderlich

Lien

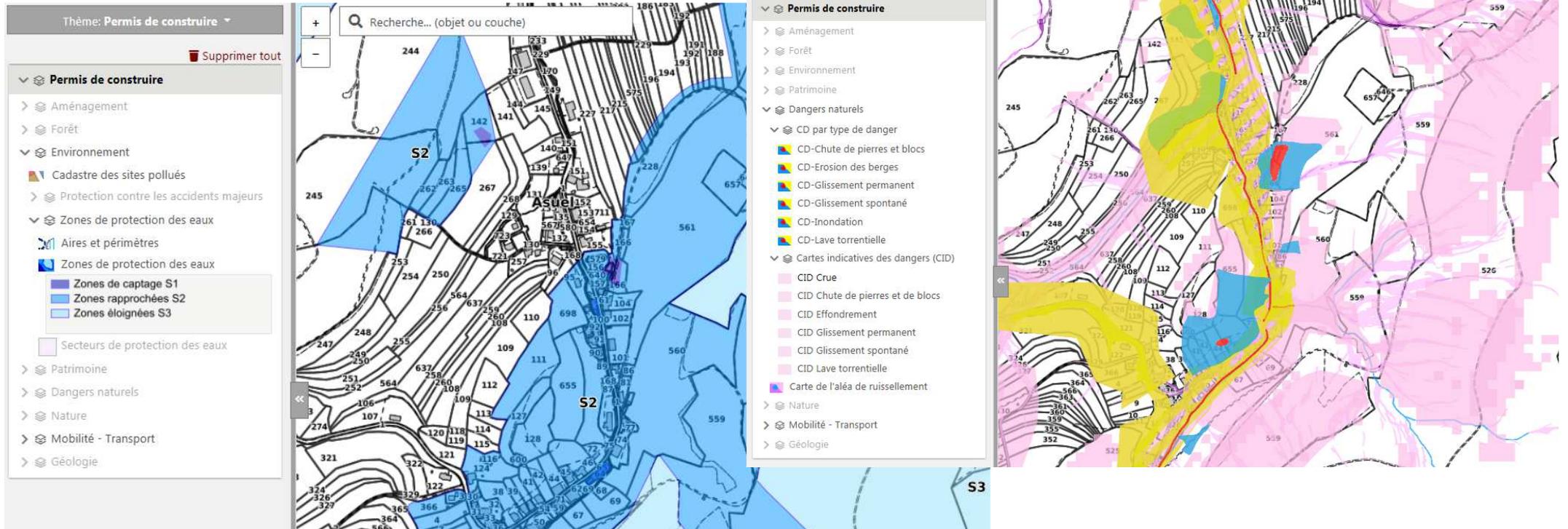
> [Evolutions du GéoPortail](#)



Fruit d'une collaboration avec divers partenaires institutionnels suisses, le GéoPortail jurassien permet à l'administration cantonale de diffuser différents plans et données géographiques à l'intention de ses concitoyens et des nombreux professionnels actifs sur le territoire jurassien.

Regroupées en thèmes, les informations disponibles portent notamment sur l'aménagement du territoire, le cadastre, l'environnement, l'agriculture ou sur des données historiques.

IMPLANTATION



Autres : Cadastre (voisin, zones, odeur), conduites, limite forêt, protection nature, protection des sites

PLANIFICATION, AVANT-PROJET

- Rédaction de l'avant-projet, seul ou avec un conseiller en constructions ou un architecte :
 - Construction et/ou transformation – déconstruction
 - Choix du type de stabulation
 - Etablissement de croquis
 - Concept du bâtiment, circulation, gestion des flux, possibilité de développement futur
 - Emplacement: distances, protection des eaux, protection des sites, dangers naturels
 - Programme de volumes (stabulation, fenil, fosse, SRPA, autres)

PROGRAMME DES VOLUMES

4.4	Protection des eaux dans l'agriculture Fosse à purin et fumier	Commune n°: _____ Réception: _____
------------	---	---------------------------------------

Nom / prénom: _____ Adresse: _____
 NPA/commune: _____ Parcelle(s) / droit de superficie n°(s): _____
 Unité de production _____ Commune: _____

Appréciation techn. en matière de protection des eaux des exploitations agricoles

Permis de construire Expertise Effacer données = données

Eaux résiduaires domestiques	Nombre de logements	Chambres habitable	Nombre d'habitants	Raccordés à la canalisation/STEP	Dans la fosse à purin	Fosse de décañtation	Dans une petite STEP	Autre évacuation	Total eaux résiduaires par an
Ferme				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
Habitation annexe				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
Autres appartements				<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³

Eaux usées provenant de la restauration (activité annexe), évacuées dans la fosse à purin	Nbre de jours d'exploitation moyenne en pour-cent	Occupation moyenne en pour-cent	Nombre de lits ou places assises	Unité	Utilisé en été	Utilisé en hiver, ou toute l'année	Total eaux usées de la restauration par an
Occupation normale restaura				places assises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
Carnotzet, espace en plein a				places assises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
Salle pour réceptions, fêtes				places assises	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
Vacances à la ferme				lits/places	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³
«Aventure sur la paille»				lits/places	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	0 m ³

Animaux		Système de stabulation et calcul des quantités d'engrais							
Bovins	Nbr.	UGBF UGB	Nbr. Purin unique-ment	Nbr. Purin / fumier	Nbr. Fumier, peu de purin	Nbr. Fumier uniquement	Nbr. Détection en plein ar.	Purin m ³ /m	Fum. t/m
Vache laitière		0.00	1					1.9	0.0
Vache-mère, vache-nourrice		0.00						0.0	0.0
Veau allaité		0.00	-					0.0	0.0
Taureau		0.00						0.0	0.0
Génisse d'élevage jusqu'à 1 an		0.00						0.0	0.0
Génisse d'élevage de 1-2 ans		0.00						0.0	0.0
Génisse d'élevage de 2-3 ans		0.00						0.0	0.0
Veau à l'engrais 50-175 kg		0.00	-	-	-	0	-	-	0.0
Bovins à l'engrais 125-500 kg		0.00						0.0	0.0
Total UGB		0.00						Total par mois	2 0

Chevaux	Nbr.	UGBF UGB	Litrière profonde, boxes	UGB	Fum. t/m
Cheval (dès 3 ans)		0.00		0.0	0.00
Jument avec poulain		0.00		0.0	0.00
Poulain/ poney/ âne		0.00		0.0	0.00
Total UGB		0.00		Total par mois	0.00

4.4.1 Protection des eaux dans l'agriculture Commune n°: _____ 0

Animaux		Système de stabulation et calcul des quantités d'engrais							
Porcs	Places	UGBF UGB	Places Purin unique-ment	Places Purin / fumier	Places Fumier, peu de purin	Places Fumier uniquement	Places Détection en plein ar.	Purin m ³ /m	Fum. t/m
Truie y.c. porcelets jusqu'à 25 kg		0.00						0.0	0.0
Porc à l'engrais		0.00						0.0	0.0
Porcelet		0.00						0.0	0.0
Verrat reproducteur		0.00						0.0	0.0
Truie non allaitante		0.00						0.0	0.0
Truie allaitante (RTPP)		0.00						0.0	0.0
Total UGB		0.00						Total par mois	0.0 0.0

Volaille	Places	UGBF UGB	UGB Volière	UGB Litrière profonde, Grillage incliné ou caisse à crottes	Fum. t/m
Poule pondeuse		0.00			0.00
Poulette		0.00			0.00
Poulet à l'engrais		0.00			0.00
Dinde à l'engrais		0.00			0.00
Autres: autruche, émeu		0.00			0.00
Total UGB		0.00			Total par mois 0.00

Autres animaux	Places	UGBF UGB	Litrière profonde	UGB	Fum. t/m
Chèvre		0.00		0.0	0.00
Mouton		0.00		0.0	0.00
Brebis laitières y.c. agneaux		0.00		0.0	0.00
Carf rouge		0.00		0.0	0.00
Daim		0.00		0.0	0.00
Lapine-mère y.c. sa portée		0.00		0.0	0.00
Total UGB		0.00			Total par mois 0.0

Total animaux	UGBF UGB	Engrais de ferme	Purin m ³ /m	Fum. t/m
Bovins	0.00	Bovins	1.9	0.0
Chevaux	0.00	Chevaux	-	0.0
Porcs	0.00	Porcs	0.0	0.0
Volaille	0.00	Volaille	-	0.0
Autres	0.00	Autres	-	0.0
Total UGB	0.0	Total purin / fumier par mois	2.0	0.0

Eaux résiduaires des étables et des surfaces par mois	UGB/m ²	m ³ /m
Nettoyage des étables/écuries, soins aux bovins et aux chevaux par UGB	0.0	0.00
Evacuation hydraulique des déjections / du canal à lisier par UGB (seulement en cas d'apport d'eau pour l'évacuation des déjections)		0.00
Nettoyage des porcheries et soins aux animaux par UGB	0.0	0.00
Nettoyage des poulaillers et des autres animaux	0.0	0.00
Surface fumière: existant m2/nouveau m2		0
Surface totale m2		0.00
Aire de sortie stabilisée non couverte		0.00
Surfaces de silos-couloirs et de cuves à purin non couvertes		0.00
Autres surfaces dont les eaux s'écoulent dans la fosse à purin		0.00
Correction relative à la production d'eaux résiduaires par mois.		
p. ex.: Plus-value pour l'affouragement liquide des porcs ou pour des eaux usées issues de petites entreprises. Moins-value pour une consommation réduite d'eau. (indiquer la quantité, ajouter le signe (-) devant en cas de réduction (p. ex.: -5)		0.00
Motifs:		



PROGRAMME DES VOLUMES

DIMENSIONNEMENT DES FOSSES A PURIN				SURFACE DE LA PLACE FUMIERE par UGBF (h = 1.5 m)
Dilution 1:1				
Durées d'entreposage	Min. sur site d'exploitation 3 mois m3/UGBF	Zones & Collines 5 mois m3/UGBF	Plaine 5 mois m3/UGBF	Zones Montagnes 6 mois m3/UGBF
Modes de stabulation				
Stabulation libre à litière profonde <u>sans</u> aire d'alimentation pour bovins, chevaux et moutons	--	--	--	9 m2
Stabulation libre à litière profonde <u>avec</u> aire d'alimentation râclée ou sur caillebotis	3 m3	4,5 m3	5,5 m3	7 m2
Stabulation entravée : râtelier mobile, couche, longue, évacuateur, <u>litière</u>	4.5 m3	8 m3	9 m3	4 m2
Stabulation entravée : couche courte, grilles				
Stabulation libre : caillebotis, logettes, <u>tout à la fosse</u>	8,5 m3	14 m3	17 m3	--
Places fumières, SRPA, fosses ouvertes ... :		Eaux usées ménagères reliées à la fosse		
volume nécessaire		volume nécessaire		
100 l/m2/par mois		4 m3/équivalent-habitant/par mois		
(Exemple 150 m2 de place fumière : 6 mois de stockage = 150 x 0.100 x 6 = 90 m3)		Une déduction est possible en prenant en compte une part de dilution.		

PLANIFICATION, AVANT-PROJET

- Rédaction de l'avant-projet, seul ou avec un conseiller en constructions ou un architecte :
 - Construction et/ou transformation – déconstruction
 - Choix du type de stabulation
 - Etablissement de croquis
 - Concept du bâtiment, circulation, gestion des flux, possibilité de développement futur
 - Emplacement: distances, protection des eaux, protection des sites, dangers naturels
 - Programme de volumes (stabulation, fenil, fosse, SRPA, autres)
 - Equipements intérieurs
 - Estimation des coûts (architecte)
- L'avant projet, le devis estimatif, le plan des volumes ainsi que le budget sont présentés au service cantonal des améliorations structurelles (AS). Le service des AS donne son **accord de principe** en accord avec le service fédéral pour les subventions.

De l'idée à la réception de la construction



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du
territoire
Plan de financement
Planification (budget
pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale
construction
Entrée en jouissance



années

PROJET DÉFINITIF

- Etablissement du projet détaillé, avec l'aide d'un architecte.
 - Dessin des plans et coupes d'exécution
- Etablissement du plan de financement y.c. aides à l'investissement, prestations propres (point de vigilance sur les compétences et la charge en travail existante)
- Recherche du financement bancaire
 - Etablissement d'une limite de charge provisoire du nouveau bâtiment (diff JU et JB)
- Dépôt du permis de construire
 - EBAU BE
 - JURAC JU

PROJET DÉFINITIF

- Mise en soumissions, appel d'offres
 - Un inventaire détaillé des différents éléments relatifs à la construction et aux installations intérieures est établi à partir de plans d'exécution.
 - A partir de cet inventaire, l'architecte liste en détail les travaux à réaliser et établis des soumissions.
 - L'inventaire est envoyé (mis en soumission) aux entreprises sélectionnées par le maître d'œuvre.
 - Les artisans et entrepreneurs sont choisis par le maître d'œuvre. Il peut demander conseil à un architecte qui en général connaît les bonnes et les mauvaises entreprises, pour éviter des mauvaises surprises.
 - Les soumissions sont retournées à l'architecte qui les contrôle, les compare (travaux, TVA, rabais et escompte, délais de paiement, ...)
- Octroi du permis de construire après l'aval de la commune
- Décisions des aides à l'investissement par le service des améliorations structurelles du Canton

De l'idée à la réception de la construction



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du territoire
Plan de financement
Planification (budget pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale construction
Entrée en jouissance



années

REALISATION DE LA CONSTRUCTION

- Contacter les assurances nécessaires pour le déroulement des travaux
- Du budget initial au début des travaux, il se passe entre un et trois ans !
- Début des travaux, suivi du chantier, des artisans, des entreprises.
- Réalisation des prestations personnelles.



De l'idée à la réception de la construction



Initiation

Analyse stratégique
Besoin objectifs
compétences
Orientation, décision



Etude financière

Aménagement du territoire
Plan de financement
Planification (budget pluriannuel)
Avant projet



Projet définitif

Projet définitif
Demande de permis
Recherche de financement



Réalisation

Début du chantier
Suivi du chantier



Finalisation

Achèvement des travaux
Décompte finale construction
Entrée en jouissance



années

FINALISATION

- Fin des travaux de construction
- Versement du solde des aides à l'investissement
- Contrôle des défauts éventuels et prestations de garanties
- Etablissement du décompte final avec le service des améliorations structurelles et/ou la banque

PARTENAIRES

	Agriculteur /agricultrice	FRI	ECR/CAB	ACHITECTE	BANQUE
Initiation	X	X			
Planification	X	X	X	X	
Décision	X	X	X	X	X
Réalisation	X		X	X	X
Finalisation	X		X	X	X

Esquisses de bâtiments

Notre action : réalisation d'esquisses de projets de construction

Qui contacter à la FRI ? [Pierre-Alain Juillerat](#)

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- Le client dispose d'une esquisse d'un projet de construction rurale ou d'une transformation/d'un agrandissement des bâtiments existants adaptée aux besoins futurs de son entreprise

Quels sont les documents remis ?

- Esquisse du projet de construction

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- J'envisage de construire un nouveau rural. Avant de contacter un architecte pour établir un projet détaillé, je souhaiterais réfléchir aux solutions techniques les plus adaptées à ma situation
- Je souhaite transformer l'actuelle écurie des vaches en stabulation libre. Comment puis-je au mieux valoriser les bâtiments existants ?

Combien ça coûte ?

- 20-40 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quel est le déroulement de la prestation ?

- Visite du conseiller à domicile afin de comprendre la réalité de l'exploitation et de bien cerner les attentes du client
- Etude par le conseiller sur la base des informations transmises et élaboration d'une première esquisse de projet
- Visite du conseiller afin de confronter les options retenues avec les souhaits du client
- Corrections et finalisation du projet
- Envoi de l'esquisse au client

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Plan de situation des bâtiments de l'exploitation
- Si disponible, plan des bâtiments existants

Dimensionnement de bâtiments

Notre action : calcul du programme des volumes de stockage dans les bâtiments

Qui contacter à la FRI ? [Pierre-Alain Juillerat](#)

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- Le client dispose d'un document lui permettant de planifier le dimensionnement d'une construction rurale et de solliciter les aides financières correspondantes auprès des collectivités publiques. Pour cela, les besoins suivants de son entreprise sont définis :
- volumes et surfaces de stockage des engrais de ferme
- volumes de stockage des fourrages et de la paille
- surface de rangement du parc machines (si nécessaire)

Quels sont les documents remis ?

- Calcul du plan des volumes

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- J'envisage d'augmenter mon cheptel afin de développer mon entreprise agricole. Est-ce que je devrai construire une nouvelle fosse ? Un nouveau fenil ?
- A la demande du Service de l'économie rurale / de l'Office de l'agriculture et de la nature, je dois fournir un programme de volumes afin de déterminer les volumes, surfaces et places qui peuvent être soutenues par une aide financière

Combien ça coûte ?

- 2-5 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Dossiers PER des 2 dernières années
- Organisation d'exploitation prévue après la construction/rénovation (utilisation de la SAU, animaux détenus et estivés)
- Inventaires des places de détention existantes ainsi que des volumes de stockage existants des fourrages et des engrais de ferme
- Eventuellement une liste du parc machines

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Détermination des effectifs maximaux d'animaux respectant la Loi sur l'aménagement du territoire
- Réalisation d'esquisses de projets de construction
- Appréciation de l'évolution future probable de la situation financière de l'entreprise

Recherche de financement

Notre action : recherche de financements privés & établissement de rapports à l'intention d'institutions d'aide

Qui contacter à la FRI ? **Fabrice Berret** et les conseillers en gestion

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

Le client dispose des documents nécessaires pour adresser une demande d'aide à un organisme de soutien à l'agriculture

Quels sont les documents remis ?

- Dossier de demande complet

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je prévois un investissement sur mon exploitation et j'ai de la peine à réunir le financement nécessaire
- Je prévois de me reconvertir à l'agriculture biologique et cela nécessite d'investir pour adapter les structures de mon entreprise
- Je prévois de devenir propriétaire ou de rénover mon logement d'habitation

Combien ça coûte ?

5-10 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Devis du projet envisagé
- Boucléments comptables de 3 derniers exercices
- Copies des contrats de prêts bancaires
- Copies des relevés des prêts bancaires au 31 décembre de l'année dernière
- Eventuelles copies des CI /contributions accordés par le canton
- Copie du dernier avis de taxation entré en force

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

Appréciation de la plausibilité du financement d'un projet
Appréciation de l'évolution future probable de la situation financière de l'entreprise

Planification technique et financière

Notre action : appréciation de l'évolution future probable de la situation financière de l'entreprise

Qui contacter à la FRI ? [Fabrice Berret](#) et les conseillers en gestion

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- Le client a une bonne compréhension de l'évolution attendue de la situation financière à moyen terme (7 ans) de son entreprise pour un ou plusieurs scénarios
- Le client dispose d'une base solide pour prendre lui-même une décision d'investissement et/ou d'orientation
- Le client dispose d'un dossier facilitant notamment l'obtention d'aides financières publiques ou de prêts bancaires

Quels sont les documents remis ?

- Rapport de faisabilité financière

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je vais reprendre le domaine de mon père. Est-ce que je vais m'en sortir financièrement ?
- Je prévois la construction d'un nouveau rural. Est-ce que mon futur revenu suffira à nourrir ma famille ?
- Je pense à cesser la production laitière pour la détention de vaches allaitantes. Est-ce que je devrai trouver un revenu accessoire ?
- J'hésite à faire le pas de l'agriculture biologique. Quel serait l'impact financier d'un tel choix pour les prochaines années ?

Combien ça coûte ?

- 15-25 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quel est le déroulement de la prestation ?

- Contact téléphonique avec le conseiller
- Transmissions de divers documents financiers et techniques au conseiller
- Etude par le conseiller des documents reçus et saisies des informations dans l'outil de planification
- Visite du conseiller à domicile afin de comprendre la réalité de l'exploitation et obtenir les informations supplémentaires nécessaires
- Etablissement de la planification au bureau par le conseiller, mise en évidence de pistes d'amélioration du revenu
- Restitution des résultats de la planification dans un entretien avec le conseiller
- Correction et finalisation de la planification, rédaction du rapport de faisabilité et envoi au client

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Boucllements comptables des 3 dernières années
- 4 derniers dossiers PER et formulaires de recensement disponibles
- Copies des contrats de prêts bancaires
- Copies des relevés des prêts bancaires au 31 décembre de l'année dernière
- Copies des contrats de leasing en cours
- Pour les producteurs de lait, copies des 12 dernières paies du lait
- Pour les producteurs de viande, copies des décomptes des ventes d'animaux des 12 derniers mois, copies des décomptes des achats d'animaux des 12 derniers mois
- Pour les producteurs de betteraves, copies des décomptes des 2 dernières années
- Inventaire approximatifs des investissements de plus de Fr. 10'000.- à consentir pendant les 7 années qui suivent le dernier boucllement comptable disponible (machines, traction, voitures, bâtiments, remaniement parcellaire, terres agricoles,...)

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Appréciation de la plausibilité du financement du projet
- Recherche de financements privés & établissement de rapports à l'intention d'institutions d'aide
- Comparaison entre la situation financière réalisée et planifiée

Potentiel de financement

Notre action : appréciation de la plausibilité du financement d'un projet

Qui contacter à la FRI ? **Fabrice Berret** et les conseillers en gestion

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- Le client dispose des éléments nécessaires lui permettant d'apprécier la plausibilité de réaliser un projet d'investissement
- Sur cette base, le client peut prendre la décision de poursuivre ou non le processus jusqu'à la réalisation de l'investissement.

Quels sont les documents remis ?

- Projet de plan de financement
- Estimation de l'impact de l'investissement sur le revenu et les liquidités de l'entreprise

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je prévois un investissement. Est-ce que je serai en mesure de réunir le financement ? Est-ce que je serai en mesure d'assumer le service de la dette et de dégager un revenu suffisant ?

Combien ça coûte ?

1-2 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Ordre de grandeur de l'investissement envisagé
- Etat des dettes actuelles
- Valeur officielle ou de rendement de l'exploitation

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Appréciation de l'évolution probable de la situation financière de l'entreprise
- Recherche de financements privés & établissement de rapports à l'intention d'institutions d'aide

Effectifs maximaux selon LAT

Notre action : détermination des effectifs maximaux d'animaux respectant la Loi sur l'aménagement du territoire

Qui contacter à la FRI ? [Cédric Linder](#)

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- Le client connaît les effectifs maximums qu'il pourrait détenir au sens de la législation sur l'aménagement du territoire

Quels sont les documents remis ?

- Bilan des matières sèches de l'exploitation au sens de la législation sur l'aménagement du territoire

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je souhaite construire un nouveau poulailler. Quelle taille d'atelier puis-je envisager ?
- Je prévois d'augmenter la taille de ma porcherie d'engraissement de 200 places. Est-ce que je respecterai les conditions relatives au bilan de matière sèche ?

Combien ça coûte ?

- 3-6 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI. Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Les 3 derniers dossiers PER et formulaires de recensement disponibles
- Une esquisse du projet avec description des effectifs d'animaux de l'exploitation envisagés après sa réalisation

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Rapport d'impact sur l'environnement
- Expertise et conseil en matière d'impact sur l'environnement